Au Conseil communal du Lieu

Le Lieu, le 4 août 2011

Préavis municipal no 09.2011
Achat d'un véhicule porte-outils Pony Boshung P4T pour engins estival et hivernal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après une première location d'un véhicule communal avec lame et saleuse incorporée pour un test de 2 mois pendant l'hiver 2008, nous nous sommes vite aperçus de l'utilité d'un tel engin spécialement conçu pour nos trottoirs, mais aussi pour un salage bien mieux contrôlé et uniforme sur la chaussée.

En automne 2008, nous avons eu l'opportunité d'acheter un véhicule d'occasion de 1993 pour une somme de Fr.15'000.- dans son état. Ce porte-outil était équipé, comme pour le 1er test d'une lame et d'une saleuse, avec en plus une balayeuse. Nous l'avons utilisé pendant 3 ans en forme hivernale et estivale. Malheureusement, l'état de ce véhicule ne nous permet plus de garantir un travail efficace sans des réparations importantes. La balayeuse et la saleuse ne fonctionnent plus, les parties hydrauliques et électriques étant usées. L'hiver, nous devons pouvoir assurer un salage régulier, en fonction des besoins, sans devoir craindre des problèmes de fonctionnement : la sécurité en dépend.

Ces quatre années nous ont permis d'analyser les avantages suivants :

- nous pouvons intervenir rapidement et ne sommes pas dépendants de la disponibilité des entreprises privées mandatées
- la qualité du travail fourni par nos employés avec des engins adaptés à la configuration de nos villages
- l'épandage de sel se fait immédiatement derrière le déblayement de la neige et le risque de glace en est donc considérablement diminué. De plus, le réglage électronique de la gravimétrie nous permet d'économiser du sel avec un épandage régulier et contrôlé sur toute la largeur des routes
- grâce à l'instauration d'un service hivernal de piquet, il est possible, avec nos véhicules et lors de faibles chutes de neige, d'entretenir notre Commune par nos propres moyens. Ceci empêche le risque de se retrouver avec une neige dure, gelée, qui, suivant les changements de températures, peut perdurer tout l'hiver
- sans vouloir se substituer à un service privé, nous avons constaté qu'une partie du déneigement a pu être réalisée grâce à notre matériel, sans faire appel à notre mandataire. Nous pouvons évaluer le gain financier à 20, voire 25%, de la facture totale, suivant les hivers. Par hiver très rigoureux, notre machine est un excellent complément derrière le passage de l'entreprise Carlin SA. De plus, l'Etat, lors du passage de la lame, rempli régulièrement nos trottoirs. Sans notre intervention, nous serions obligés de recourir une fois de plus à d'autres moyens coûteux. En fonction du véhicule, l'heure de déneigement varie de Fr.200.- à Fr.275.-/heure.

- le balayage des routes et trottoirs peut être réalisé à tout moment par nos employés. Autrefois une société était mandatée 2 fois par année pour ce service. Il fallait commander le travail à l'avance sans être certain de l'exécution au moment approprié (météo, transports agricoles, etc..). Un balayage par une entreprise coûte entre Fr.3'000.- et Fr.4'000.-
- la population, au travers de nombreux témoignages, apprécie le service actuel, la sécurité y étant renforcée

Toutes ces constatations et réflexions ont conduit la Municipalité, vu l'état vétuste de notre véhicule actuel, et pour assurer un service réclamé et apprécié de nos concitoyens, de vous proposer l'achat d'un nouveau véhicule porte-outils avec des agrégats. Nous avons demandé à différents fournisseurs des offres chiffrées sur les diverses possibilités de véhicules communaux. Les prix diffèrent peu d'une marque à l'autre, et après diverses démonstrations, la décision de choisir la maison Boshung a été retenue. Cette entreprise, que nous connaissons pour la qualité de son service après vente, située à Matran/FR, a de nombreuses références.

Nous avons également pris des renseignements auprès de la ville de Lausanne, M. Favez, qui possède 22 unités Pony P4-T, aussi bien du point de vue mécanique que maniabilité, autant en période estivale qu'hivernale, il ne peut que recommander la maison Boshung pour son service et la qualité de leurs produits. La Municipalité a également décidé d'y ajouter 2 agrégats, soit une fraiseuse et une faucheuse avec girobroyeur.

La fraiseuse, que nous utilisons avec une chargeuse, louée chez Carlin (Fr.125.-/h), est surtout utilisée pour ouvrir les routes hors des villages ; elle est moins appropriée pour le déneigement des trottoirs, vu sa taille. La nouvelle fraiseuse sera en priorité utilisée pour les trottoirs et les endroits difficilement accessibles grâce à sa dimension et sa maniabilité, lorsque la lame est insuffisante (neige lourde, grande quantité, passage de l'Etat). De plus, lorsque nous sommes occupés au fraisage sur les routes foraines, nous ne sommes pas présents dans les villages.

Le 2ème agrégat est une faucheuse (girobroyeur). En effet, depuis quelques années, nous engageons une, voire deux fois par année, un privé pour le taillage et les bords de route, ruisseau, etc... (Fr.3'500.-/intervention). Comme pour les autres agrégats, nous pourrons intervenir à tout moment, et surtout comme demandé lors du dernier Conseil, en respectant à certains endroits la biodiversité.

Nous avons depuis quelques années donné la priorité à l'embellissement de notre patrimoine, l'entretien en est une part importante. Nous avons des employés communaux consciencieux qui ne demandent qu'à embellir notre Commune. En 2011, donnons-leur les moyens modernes d'y parvenir.

Véhicule et équipements

Porte-outil Pony P4T avec engins estivale et hivernale

Boschung Pony P4-T EURO V, Y compris filtre à particules
Moteur: VM-Detroit type R 754 EURO V (3000 cm3)
Puissance: 74 kW (101 CV) à 3000 min-1
Poids total: 5000 kg 4x4 roues Motrices
Pont basculant, version à 3 côtés, 143'522.00

Balayeuse montée

Balayeuse Boschung type BPK	
Largeur de travail 1,6 - 2,0 / 2,3 m	
Balai brosse avant inclinable	
Tuyau d'aspiration à main	59'348.95

Faucheuse UNA 200

Boschung Dücker UNA 200 pour montage sur plaque frontale	
Commande proportionelle pupitre à une main	
Girobroyeur MKL10 largeur de travail 1.00 m	32'549.85

Lames à neige BF

Boschung type BF8-180 P	
Largeur totale 1800 mm	
Largeur de débarrassage 1525 mm	9'444.35

Distributeur IMS W (saleuse)

Boschung type IMS W 17012, 1,2 m³	27'758.45

Turbo-fraiseuse à neige type BFS

type BFS-72E-70-L-150	
Largeur de travail 1500 mm	
Diamètre du tambour 720 mm	
Inclinaison hydraulique	41'989.05

Reprise Pony DP 604

Reprise du Pony DP-604

année 1993, env 5000 heures de travail	
y compris	
- saleuse	
- lame à neige	
- balayeuse	
dans son état actuel	-15'012.00
Total net (après rabais de 5%) y.c. TVA	299'600.65

Financement

La Municipalité propose d'emprunter la somme nécessaire à l'acquisition du véhicule et de ses accessoires aux meilleures conditions du moment. Ce véhicule équipé sera inscrit au chapitre de patrimoine administratif et amorti sur une période de 6 ans au maximum, ce qui représente une somme de Fr.49'935.- (arrondi) par année.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- Vu le préavis 09.2011
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser l'achat d'un véhicule porte-outil Pony Boshung P4T et des accessoires pour un montant de frs 299'600.-
2. De donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour mener à bien cette acquisition.
3. D'allouer dans ce but un crédit de frs. 299'600.- à financer par la conclusion d'un prêt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du moment.
4. De porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif (cpte 9146.04 véhicule porte-outil Pony Boshung P4T) et de l'amortir en 6 ans au maximum, par le budget de fonctionnement, ce qui représente un montant de frs.49'935.- par an au minimum dans le compte amortissement 430.3313.

Au nom de la Municipalité du Lieu

J.-P. Rochat
Syndic

S. Baruchet
Secrétaire

<u>Commission chargée de l'étude du préavis no 09.2011</u> :

M.	Sylvain PENSEYRES	Le Lieu	Président
M.	Daniel DEPRAZ	Le Lieu	
M.	Frédy HAUSER	Le Lieu	
M.	Armand GOLAY	Les Charbonnières	
M.	Jean-Philippe DUBOIS	Le Lieu	





